

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1618**12 novembre 2002****SOMMAIRE**

A.P.S. S.A., Dudelange	77664	Lincan Gestion Immobilière S.A., Luxembourg ..	77618
AB Car S.A., Luxembourg	77634	Loginvest S.A.H., Luxembourg	77634
Art à l'Ecole, section Mondercange, A.s.b.l., Mondercange	77634	Milesa, S.à r.l., Luxembourg	77643
Burnthor S.A., Luxembourg	77625	Milesa, S.à r.l., Luxembourg	77643
Burnthor S.A., Luxembourg	77625	Mithris S.A., Luxembourg	77621
Caitum Holding S.A., Luxembourg	77646	Neuilly (Lux) II, S.à r.l., Luxembourg	77637
Cegomu S.A., Luxembourg	77620	O. Rest S.A., Luxembourg	77628
CitiFocus S.A., Luxembourg	77654	O. Rest S.A., Luxembourg	77629
Colomis S.A., Luxembourg	77620	Orcades Europe S.A., Luxembourg	77641
Comstrat S.A., Luxembourg	77631	Participations Techniques S.A.H., Luxembourg ..	77624
Consolidated Lamda Holdings S.A., Luxembourg ..	77631	Price Waterhouse, S.à r.l., Luxembourg	77626
Consolidated Lamda Holdings S.A., Luxembourg ..	77633	Price Waterhouse, S.à r.l., Luxembourg	77626
Cordura Property S.A., Luxembourg	77656	PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., Luxembourg	77644
Dakota S.A.H., Luxembourg	77621	PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., Luxembourg	77644
Deli Meat S.A., Luxembourg	77631	PricewaterhouseCoopers Learning & Education Institute, S.à r.l., Luxembourg	77630
Elliott-Automation Continental S.A.H., Luxembourg	77621	PricewaterhouseCoopers Learning & Education Institute, S.à r.l., Luxembourg	77630
Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Luxembourg	77624	PricewaterhouseCoopers Management Consultants (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	77628
European Diversified Bond Fund, Sicav, Luxembourg	77622	PricewaterhouseCoopers Management Consultants (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	77628
Evergreen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77626	PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg ..	77662
Floor International B.V., Maastricht, Pays-Bas ...	77621	PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg ..	77662
Frebela S.A., Luxembourg	77622	Sapam S.A., Luxembourg	77624
Frebela S.A., Luxembourg	77622	Sapam S.A., Luxembourg	77624
Frebela S.A., Luxembourg	77622	SIDMAR Finance (Groupe ARBED) S.A., Luxembourg	77623
Frebela S.A., Luxembourg	77623	T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg	77623
G.F.H. S.A.H., Luxembourg	77618	T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg	77623
Groupe d'Investissements Fonciers S.A.H., Luxembourg	77660	Trio Holding S.A., Luxembourg	77662
GYT, S.à r.l., Luxembourg	77644	Trio Holding S.A., Luxembourg	77664
I.P. Holding S.A., Luxembourg	77620	Valfrais-Lux S.A., Luxembourg	77625
I.P. Holding S.A., Luxembourg	77620	Wellness Center Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77618
Inodis, S.à r.l., Schrassig	77634	Wohl Aloysia, S.à r.l., Hostert	77622
Invesco CE Fund, Sicav, Luxembourg	77630		
Invesco CE Fund, Sicav, Luxembourg	77630		
Lincan Gestion Immobilière S.A., Luxembourg ...	77618		

LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 43.374.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Le nouveau Commissaire aux Comptes sera désormais la société INVEST CONTROL, S.à r.l., avec siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(73931/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 43.374.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 18 mai 2001 de la société LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A. il a été décidé:

1. du remplacement de Monsieur Albert Schumacker en tant que Commissaire aux comptes par:

INVEST CONTROL, S.à r.l., avec siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 52, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73934/567/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

G.F.H. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 20.038.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour G.F.H. S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(73947/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

WELLNESS CENTER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Madame Laurence Remacle, masseuse, demeurant à L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe,

2.- Madame Lutgarde Jamaer, masseuse, demeurant à L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe.

Lesquelles comparantes, présentes comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WELLNESS CENTER LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services de massage avec vente des articles de la branche.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Laurence Remacle, prénommée, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Lutgarde Jamaer, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées de la façon suivante:

- par l'apport en nature du fonds de commerce WELLNESS CENTER, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe, dont la valeur au 19 septembre 2002 est évaluée à 6.258,- EUR,
- par un apport en espèces de sorte que la somme de six mille deux cent cinquante (6.250,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés. En cas de refus d'agrément, les parts sociales seront reprises à leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Art. 8. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts héritées.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 850,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associées présentes, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoquées se sont réunies en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:

Madame Laurence Remacle, masseuse, demeurant à L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe,

Madame Lutgarde Jamaer, masseuse, demeurant à L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérantes.

- Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. Remacle, L. Jamaer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 136S, fol. 44, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 octobre 2002.

P. Decker.

(73981/206/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

I.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.090.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour I.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(73945/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

I.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.090.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour I.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(73946/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CEGOMU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.360.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour CEGOMU S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(73948/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

COLOMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 58.989.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 1^{er} juillet 2002

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Edmond Tavernier, Monsieur Sylvio Venturi et Monsieur Sylvain Marchand en date et à partir du 1^{er} juillet 2002 en leur qualité de membre du conseil d'administration de la Société et leur donne pleine décharge pour l'exercice de leur mandat, de sorte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Guy Harles, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Abdulla Silim, general manager, demeurant à Jeddah, Saudi Arabia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74045/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FLOOR INTERNATIONAL B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Maastricht, Pays-Bas.
Principal établissement: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.119.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour FLOOR INTERNATIONAL B.V., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(73949/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.322.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(73950/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

DAKOTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.376.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour DAKOTA S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(73951/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MITHRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 62.478.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 1^{er} juillet 2002

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Edmond Tavernier, Monsieur Sylvio Venturi et Monsieur Sylvain Marchand en date et à partir du 1^{er} juillet 2002 en leur qualité de membre du conseil d'administration de la Société et leur donne pleine décharge pour l'exercice de leur mandat, de sorte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Guy Harles, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Abdulla Silim, general manager, demeurant à Jeddah, Saudi Arabia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74047/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.506.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND
Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(73952/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

WOHL ALOYSIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Hostert, 7, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 81.033.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(73953/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FREBELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.959.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour FREBELA S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(73936/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FREBELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.959.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour FREBELA S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(73937/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FREBELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.959.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour *FREBELA S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(73938/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FREBELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.959.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour *FREBELA S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(73939/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 67.822.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 16 septembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de T.C.G. GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale.	EUR	305,30
- profit à reporter.	EUR	5.800,70

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

T. van Dijk

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73964/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 67.822.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(73968/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SIDMAR FINANCE (GROUPE ARBED) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 59.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 5, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74013/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SAPAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 83.673.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(73970/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SAPAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 83.673.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 26 septembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SAPAM S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 8.085,88 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73969/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PARTICIPATIONS TECHNIQUES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.849.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 16 mars 1990.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2001, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTICIPATIONS TECHNIQUES S.A.

Signature

(73954/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A., Société en commandite par actions.

Capital social: EUR 74.500.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.050.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 août 2002 de EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A. les actionnaires ont décidé de nommer en tant que membres du conseil de surveillance de EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A.

M. Julian Trunkfield, Directeur, Piazza Riscossa 16, C.P. 154, CH-6906 Lugano;

M. Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

M. Christian Billon, Réviseur d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74088/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BURNTHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 30.217.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 2 octobre 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de BURNTHOR S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte cumulée pour 2001 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

T. van Dijk
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 14, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73971/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BURNTHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 30.217.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 2 octobre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BURNTHOR S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 juillet 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 juillet 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Report à nouveau de la perte de EUR 75.752,24

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées jusqu'au 31 juillet 2001.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

T. van Dijk
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 14, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73972/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BURNTHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 30.217.

Le bilan au 31 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 14, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. van Dijk
Director

(73973/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

VALFRAIS-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.304.

Le Conseil d'Administration de la S.A. VALFRAIS-LUX donne par la présente mandat à Monsieur Gerry Detaille domicilié à B-6640 Vaux-sur-Sure, Rosière La Petite, 34, de faire toutes opérations et de passer, seul, tous actes nécessaires en vue de l'administration de la gestion journalière et de la réalisation de l'objet social de la société.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

G. Detaille / M. Vuidar / C. Charlier
Administrateur-Délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(73956/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PRICE WATERHOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.418.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

D. Robyns

Fondé de pouvoir

(73978/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PRICE WATERHOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.418.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

D. Robyns

Fondé de pouvoir

(73979/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EVERGREEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 30, rue Raymond Poincaré.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marc Steven, décorateur, demeurant à L-7227 Bereldange, 52, rue de la Forêt,
- 2) Monsieur Sean Fahey, décorateur, demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de fleurs et de plantes artificielles et semi-artificielles, de bacs, de vases et de pots à fleurs, la création d'arrangements floraux et l'installation de décorations ainsi que la vente d'articles de cadeau et de décoration. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de EVERGREEN LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12.50,- €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Marc Steven, préqualifié, sept cent soixante-dix-sept parts sociales	777
2) Monsieur Sean Fahey, préqualifié, deux cent vingt-trois parts sociales	223
Total: mille parts sociales	<u>1.000</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de EUR 850,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée Monsieur Marc Steven, décorateur, demeurant à L-7227 Bereldange, 52, rue de la Forêt, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

2) L'adresse de la société est fixée à L-2342 Luxembourg, 30, rue Raymond Poincaré.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Steven, S. Fahey, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 52, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

P. Frieders.

(73976/212/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.346.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

D. Robyns

Associé

(73980/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.346.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

D. Robyns

Associé

(73982/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

O. REST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.816.

L'an deux mille deux, le neuf septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O. REST, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 473 du 5 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Santaliestra, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Santaliestra, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
2. Constatation de la conversion du capital social en euros et modification afférente de l'article 5 des statuts.
3. Modification de l'article 9 des statuts.
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et décharge.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.

6. Autorisation donnée au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Pierre Barber.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'activité de conseil en environnement.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate la conversion du capital social en euros depuis le 1^{er} janvier 2002, de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf euros quatre-vingt-six centimes (EUR 309,86) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de SERMIASS LIMITED de son mandat d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la société INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING LTD, ayant son siège social à Charing (Grande-Bretagne).

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Pierre Barber.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, Monsieur Claude Santaliestra, Monsieur Pierre Barber, et la société INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING LTD, tous présents ou représentés, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Pierre Barber, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la co-signature de l'administrateur-délégué et de l'un des deux autres administrateurs sera requise.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Santaliestra, A. Braquet, C. Santaliestra, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 44, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2002.

G. Lecuit.

(74003/220/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

O. REST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2002.

G. Lecuit.

(74004/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**PricewaterhouseCoopers LEARNING & EDUCATION INSTITUTE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.026.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

D. Robyns
Fondé de pouvoir

(73991/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**PricewaterhouseCoopers LEARNING & EDUCATION INSTITUTE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.026.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

D. Robyns
Fondé de pouvoir

(73993/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INVESCO CE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 82.533.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 21, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

(74099/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INVESCO CE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 82.533.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2002

En date du 11 septembre 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2002;
- d'accepter la démission de M. Derek Biggs en date du 31 décembre 2001;
- de ratifier la cooptation de M. Bernhard Langer comme administrateur en remplacement de M. Derek Biggs, démissionnaire;
- d'élire M. Bernhard Langer comme administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003;
- de ratifier l'élection de M. Jean Baptiste Douville de Franssu en date du 25 mars 2002;
- d'élire M. Jean Baptiste Douville de Franssu jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de réélire M. Yves Van Langenhove, M. Alain Gerbaldi, M. Pierre Yves Goemans comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003;
- de réélire ERNST & YOUNG en qualité de réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74100/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

DELI MEAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.758.

Résolution du Conseil d'Administration

Les soussignés administrateurs de la société de droit luxembourgeois DELI MEAT S.A. dont le siège social est 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, décident par la présente de voter unanimement les résolutions suivantes:

Il a été résolu que conformément à l'article de transférer le siège social 43, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 septembre 2002.

L.-L. Pierret.

Enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(73957/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

COMSTRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.757.

Résolution du conseil d'administration

Les soussignés administrateurs de la société de droit luxembourgeois COMSTRAT S.A. dont le siège social est 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, décident par la présente de voter unanimement les résolutions suivantes:

Il a été résolu que conformément à l'article de transférer le siège social 43, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 septembre 2002.

L.-L. Pierret.

Enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(73959/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.496.

In the year two thousand and two, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg City, incorporated under the name of CONSOLIDATED LAMBDA HOLDINGS S.A. by deed of the undersigned notary, dated 2nd of July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 690 of September 15th 1999, changed into CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A. by deed of the undersigned notary, dated 26th of November 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 70 of January 21st 2000 and modified by deeds enacted by the undersigned notary on June 9th 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 748 of October 11th 2000, on June 18th 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 100 of January 18th 2002 and on December 28th 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 603 of April 18th 2002.

The meeting is presided by Mr Franck Provost, director, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Marianne Replinger, employee, residing in F-Kirsch-les-Sierck.

The meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Triolé, employee, residing in F-Elzange.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the subscribed share capital of the Corporation by an amount of EUR 21,000,000.- (twenty-one million Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 19,000,000.- (nineteen million Euros) to the amount of EUR 40,000,000.- (forty million Euros) by the issue of 210,000 (two hundred and ten thousand) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

- 2) Subscription of the 210,000 (two hundred and ten thousand) Ordinary Shares by CONSOLIDATED LAMDA VENTURES FOUNDATION and payment in cash. The other shareholder renounces to his preferential subscription right.
 3) Subsequent amendments of Article 4 paragraph 2 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Corporation by an amount of EUR 21,000,000.- (twenty-one million Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 19,000,000.- (nineteen million Euros) to the amount of EUR 40,000,000.- (forty million Euros) by the issue of 210,000 (two hundred and ten thousand) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

Second resolution

The meeting admits the company CONSOLIDATED LAMDA VENTURES FOUNDATION, having its registered office in FL-9490 Vaduz, Heiligkreuz 6, Principality of Liechtenstein to the subscription of the new shares; the other shareholder declares to renounce to his preferential subscription right.

Subscription and payment

With the agreement of all the shareholders, the 210,000 (two hundred and ten thousand) Ordinary Shares are subscribed by the company CONSOLIDATED LAMDA VENTURES FOUNDATION, prenamed, here represented by Mr Franck Provost, prenamed, pursuant to a proxy given in Vaduz, on the September 19th, 2002, which will remain annexed to the present deed.

All the new shares have been paid in cash, so that the amount of EUR 21,000,000.- (twenty-one million Euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, article 4 of the Articles of Incorporation is amended so as to read as follows:
 «**Art. 4. 4.2.** The Corporation has an issued capital of EUR 40,000,000.- (forty million Euros), represented by 400,000 (four hundred thousand) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, entirely paid-up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately 216,500.- Euros.

There being no further point on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille deux, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée sous la dénomination de CONSOLIDATED LAMBDA HOLDINGS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 15 septembre 1999, changée en CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 70 du 21 janvier 2000 et modifiée suivant actes du même notaire le 9 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 11 octobre 2000, le 18 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 100 du 18 janvier 2002 et le 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 603 du 18 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marianne Repplinger, employée privée, demeurant à F-Kirsch-les-Sierck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Triolé, employée privée, demeurant à F-Elzange.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de vingt et un millions d'euros (21.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf millions d'euros (19.000.000,- EUR) au montant de quarante millions d'euros (40.000.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent dix mille (210.000) actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des deux cent dix mille (210.000) nouvelles actions par CONSOLIDATED LAMDA VENTURES FOUNDATION, par paiement en espèces, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification subséquente de l'article 4 paragraphe 2 des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de vingt et un millions d'euros (21.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf millions d'euros (19.000.000,- EUR) au montant de quarante millions d'euros (40.000.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent dix mille (210.000) actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre la souscription des deux cent dix mille (210.000) actions nouvelles émises, la fondation CONSOLIDATED LAMDA VENTURES FOUNDATION, avec siège social à FL-9490 Vaduz, Heiligkreuz 6, Principauté du Liechtenstein.

Souscription et libération

Ensuite, la fondation CONSOLIDATED LAMDA VENTURES FOUNDATION prénommée, représenté aux fins des présentes par Monsieur Franck Provost prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Vaduz le 19 septembre 2002, laquelle procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

a déclaré souscrire les nouvelles actions et les libérer par des versements en espèces, de sorte que le montant de vingt et un millions d'euros (21.000.000,- EUR) a été mis à la disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en espèces a été présenté au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 4 paragraphe 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 4.2.** La société a un capital émis de EUR 40.000.000,- (quarante millions euros), représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 216.500,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Provost, M. Repplinger, N. Triolé, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 octobre 2002, vol. 466, fol. 12, case 3. – Reçu 210.000 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 octobre 2002.

A. Lentz.

(74021/221/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.496.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 octobre 2002.

A. Lentz.

(74022/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

AB CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.754.

Résolution du Conseil d'Administration

Les soussignés administrateurs de la société de droit luxembourgeois AB CAR S.A. dont le siège social est 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, décident par la présente de voter unanimement les résolutions suivantes:

Il a été résolu que conformément à l'article de transférer le siège social 43, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 septembre 2002.

J. Klauner / P. Klauner / A. Burnonville.

Enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(73960/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

LOGINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 11.502.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société.

(73974/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

INODIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5362 Schrassig, 8, rue Saint Donat.
R. C. Luxembourg B 26.886.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Son mandataire

(74010/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ART A L'ECOLE, SECTION MONDERCANGE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3916 Mondercange, 2, op Dirbett.

STATUTS

Entre les soussignées:

Faltz Fabienne, institutrice, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3317 Bergem, 17, rue de la Forêt;

Kerger-Scheller Mariette, institutrice, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3315 Bergem, 58, rue de Noertzange;

Lahure Gaby, chargée de cours, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3315 Bergem, 14, rue de Noertzange;

Lorang Jacquie, institutrice, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4393 Pontpierre, 38, Grand-rue;

Marx-Nilles Marthe, chargée de cours, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3384 Noertzange; 36, route de Schiffflange;

Pleimelding-Jacoby Martine, institutrice, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3916 Mondercange, 2, op Dirbett;

Thiltges Fabienne, institutrice, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4467 Soleuvre, 47, rue de Limpach;

Wagner-Fries Carine, institutrice, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3913 Mondercange, 19, rue du ci-metière;

Wengler Nathalie, institutrice, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3930 Mondercange, 16, op Féileschter-këppchen,

il a été formé en date de ce jour, une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée et dont la teneur des statuts est la suivante:

Dénomination

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif porte la dénomination ART A L'ECOLE, SECTION MONDERCANGE, A.s.b.l.

Siège

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-3916 Mondercange, 2 op Dirbett.

Durée et année sociale

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'année sociale de l'association commence chaque fois le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Objet

Art. 5. L'association a pour objet:

- de développer l'esprit artistique et esthétique et d'organiser la libre pratique des arts parmi les élèves, de tous les types d'écoles du Grand-Duché.
- d'intervenir auprès des administrations communales pour organiser des cours d'activités artistiques. Ces cours devront fonctionner d'après les méthodes et buts pédagogiques et artistiques de l'association. Ils seront autonomes et devront fonctionner sous la surveillance d'un membre actif au moins.

Art. 6. L'association pourra faire toutes actions, opérations et interventions se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

Membres

Art. 7. L'association comprend des membres effectifs, au nombre de 3 au moins, et des membres honoraires.

Art. 8. Sont membres effectifs:

- les membres du Conseil d'Administration,
- les dirigeants de cours,
- toute personne collaborant activement au sein de la société.

Art. 9. Tout membre actif doit être porteur d'une carte de membre.

Art. 10. Peut devenir membre honoraire toute personne qui approuve les buts poursuivis par l'association.

Art. 11. Tout candidat, pour devenir membre effectif ou honoraire, doit présenter sa demande d'adhésion au conseil d'administration, qui décidera par vote majoritaire simple, de l'admission du candidat.

Cotisation

Art. 12. La cotisation annuelle minimale des membres s'élève à 10 €. Elle peut être modifiée sur simple décision de l'assemblée générale et sans passer par les modalités prévues pour les modifications des statuts, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 100 €.

Art. 13. La cotisation est à payer dans le mois qui suit la demande de paiement faite par le conseil d'administration.

Art. 14. Les participants aux activités organisées par Art à l'école, sont tenus à payer une contribution financière relative aux coûts des dites activités.

Dons

Art. 15. Les personnes désirant soutenir l'association peuvent faire des libéralités entre vifs et/ou testamentaires au profit de l'association en se conformant aux articles 16 et 17 de la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Art. 16. Par leur don, ces personnes ne deviennent pas membres.

Démission et exclusion

Art. 17. La démission doit être signifiée par écrit au conseil d'administration.

Art. 18. L'exclusion d'un membre est prononcée par le conseil d'administration à la majorité des voix, dans les cas suivants:

- pour non-paiement de la cotisation dans le délai d'un mois après le rappel de paiement par le trésorier qui doit indiquer les suites du non-paiement,
- pour infraction grave aux statuts,
- à la suite d'agissements soit contraires à l'objet, soit préjudiciables au bon fonctionnement de l'association.

Art. 19. Dans ces cas, le conseil d'administration peut provisoirement suspendre la qualité de membre jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se prononcera définitivement sur son exclusion.

Assemblée générale

Art. 20. L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle est souveraine pour prendre toute décision non contraire aux statuts.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle aura lieu, dans un local, à une date et à une heure à déterminer par le conseil d'administration, pendant le mois d'octobre.

Art. 22. Le conseil d'administration convoque par écrit et au moins quinze jours à l'avance, les membres.

Art. 23. L'ordre du jour doit être joint à chaque convocation.

Art. 24. Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite.

Art. 25. Chaque membre ne peut avoir qu'une seule procuration.

Art. 26. A l'assemblée générale ont droit de vote les membres effectifs présents ou représentés.

Art. 27. Chaque membre a une seule voix.

Art. 28. L'assemblée générale a les compétences suivantes:

- élection des membres du conseil d'administration,
- élection des réviseurs de caisse
- approbation des rapports de caisse du conseil d'administration et des réviseurs de caisse.

Art. 29. L'assemblée générale annuelle désigne, parmi les membres effectifs deux réviseurs de caisse, chargés de vérifier les comptes soumis par le conseil d'administration à l'assemblée pour la durée de trois ans.

Art. 30. Le conseil d'administration est tenu de soumettre à la disposition des réviseurs les comptes et les pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'assemblée générale.

Art. 31. Les réviseurs ont le droit de contrôle à tout moment, après en avoir averti le conseil d'administration deux semaines à l'avance.

Art. 32. Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où la loi en dispose autrement.

Art. 33. Une assemblée générale extraordinaire est convoquée chaque fois que le conseil d'administration le juge utile ou sur proposition écrite émanant d'un tiers des membres effectifs.

Conseil d'administration

Art. 34. Le conseil d'administration est composé d'au moins trois membres, dont un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 35. Le nombre maximum des membres du conseil d'administration est fixé à 11.

Art. 36. Il est loisible au conseil d'administration de s'adjoindre plusieurs assesseurs supplémentaires, qui ne doivent pas être nécessairement membres effectifs ou honoraires.

Art. 37. Les administrateurs sont élus pour la durée de trois ans par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 38. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. La convocation se fait par le secrétaire, sur ordre du président ou de la majorité de ses membres.

Art. 39. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié ou la majorité de ses membres sont présents.

Art. 40. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 41. Le président veille à l'exécution des statuts et représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il décide de convoquer le conseil d'administration et les assemblées générales. Il règle avec le secrétaire et le trésorier toutes les opérations de l'association.

Art. 42. Le secrétaire respectivement le trésorier remplacent le président pendant son absence avec toutes ses compétences. Par ailleurs ils assistent le président dans l'exercice de ses fonctions.

Art. 43. Le secrétaire est chargé de tous les travaux de secrétariat: correspondance, rapports, convocations des réunions et assemblées.

Art. 44. Le trésorier assure la gestion financière et la comptabilité de l'association, effectue les paiements et encaissements, et, après consultation du président, s'occupe des placements.

Art. 45. Annuellement, après la clôture des comptes, il doit rendre compte de la situation financière au conseil d'administration.

Art. 46. Pour la représentation de l'association envers des tiers, la signature du président est requise. Le président peut déléguer le droit de signature au secrétaire et/ou au trésorier.

Art. 47. Le conseil d'administration soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Modification des statuts

Art. 48. Les statuts seront modifiés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 (articles 8 et 9).

Dissolution

Art. 49. La dissolution de l'association est régie par les articles 20 et 21 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution de l'association les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation à l'office social de la commune de Mondercange.

Divers

Art. 50. Pour tout ce qui n'est pas expressément dit dans les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2002, vol. 325, fol. 20, case 2/1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Et de suite, les soussignées préqualifiées, fondatrices de l'association, se sont réunies en Assemblée Générale et ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommées membres du conseil d'administration pour la durée du premier exercice
 Faltz Fabienne, membre, demeurant à L-3317 Bergem, 17, rue de la Forêt;
 Kerger-Scheller Mariette, membre, demeurant à L-3315 Bergem, 58, rue de Noertzange;
 Lahure Gaby, membre, demeurant à L-3315 Bergem, 14, rue de Noertzange;
 Lorang Jacquie, secrétaire, demeurant à L-4393 Pontpierre, 38, Grand-rue;
 Marx-Nilles Marthe, membre, demeurant à L-3384 Noertzange, 36, route de Schifflange,
 Pleimelding-Jacoby Martine, présidente, demeurant à L-3916 Mondercange, 2, op Dirbett;
 Thiltges Fabienne, membre, demeurant à L-4467 Soleuvre, 47, rue de Limpach;
 Wagner-Fries Carine, membre, demeurant à L-3913 Mondercange, 19, rue du Cimetière;
 Wengler Nathalie, trésorière, institutrice, demeurant à L-3930 Mondercange, 16, op Féileschterkëppchen;
 toutes de nationalité luxembourgeoise.

Fait à Mondercange, le 20 septembre 2002 en 10 originaux, chaque soussignée ayant reçu un exemplaire.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2002, vol. 325, fol. 20, case 2/2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(73977/999/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NEUILLY (LUX) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twelfth september.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

NEUILLY (LUX) I, S.à r.l. with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,
 here represented by Ms Stephanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,
 by virtue of a proxy given on September 11, 2002.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1^{er}. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name NEUILLY (LUX) II, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders

representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of A manager(s) and B manager(s). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The tasks and power to bind the company will be distributed between the A and B manager(s), as follows:

- The A Manager(s) are solely and independently authorised to represent and legally bind the company by individual signature, with respect to its day-to-day management. The day-to-day management will include the following tasks: (i) register/administer the company's daily affairs; (ii) keep the company's books; (iii) collect funds on behalf of the company; (iv) make payments to the company's creditors on invoices (including VAT) not in excess of EUR 5,000; (v) organise the board and shareholder's meetings in Luxembourg; (vi) prepare the financial statements of the company; (vii) file the company's direct and indirect income tax returns; and (viii) file the company's financial statements with the Luxembourg trade register of the Chamber of Commerce (ix) any all other tasks to keep the company in good standing.

- The B Managers are solely and independently authorised to represent and legally bind the company by individual signature, with respect to the signing of purchase agreements, acquiring and disposing of the shares of subsidiary companies, and all other actions with respect to the investments of the Company in the subsidiary companies.

- For all other actions, not included above, the Company will be represented by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends with strict respect of the law of August 10th 1915 concerning commercial companies.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., the appearing party, represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the 600 shares and to have them fully paid-up in cash, so the amount of EUR 60,000.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole Shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

A-Managers:

- Mr Dirk C. Oppelaar, lawyer, residing at 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;
- Mr Patrice Gallasin, lawyer, residing at 1, rue de la République, F-57330 Hettange.

B-Managers:

- Mr Andrew P. Rifkin, Managing Director residing at 1 Park Place, Short Hills, NJ 07078, USA;
- Mr James Douglas Allen, Certified Public Accountant, residing at 8 Little Fox Lane, Norwalk, Connecticut 06850, USA.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., avec siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 septembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: NEUILLY (LUX) II, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante mille Euros (EUR 60.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) A et de gérant(s) B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Les tâches et pouvoirs pour engager la société seront distribués entre les manager(s) A et B, comme suit:

- Les gérant(s) A sont seuls et d'une manière indépendante, autorisés à représenter et engager légalement la société par leur signature individuelle, pour les matières de gestion journalière. La gestion journalière inclura les tâches suivantes: (i) administrer les affaires journalières de la société; (ii) garder les livres de la société; (iii) rassembler les fonds au nom de la société; (iv) procéder au paiements des créanciers de la société ou toutes factures (TVA comprise) n'excédant pas un montant de EUR 5.000,-; (v) organiser les réunions des gérants ainsi que des associés à Luxembourg; (vi) préparer les états financiers de la société; (vii) déposer les déclarations d'impôts indirects et directs de la société; (viii) déposer les états financiers de la société au registre de la chambre de commerce du Luxembourg (ix) toutes autres matières pour garder la société en bonne situation.

- Les gérant(s) B sont seuls d'une manière indépendante, autorisés à représenter et engager légalement la société par leur signature individuelle, en respect de la signature du contrat d'achat, acquérir et disposer des parts sociales des sociétés filiales, et toutes autres actions en respect des investissements de la société dans les sociétés filiales.

- Pour toutes actions non reprises ci-avant, la société sera représentée et engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respect strict de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

C'est ainsi que NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les 600 parts sociales et les libérer entièrement par versement en espèces, de sorte que la somme de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'Associé Unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants A:

- Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, résidant à 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

- Monsieur Patrice Gallasin, juriste, résidant à 1, rue de la République, F-57330 Héttange.

Gérants B:

- Monsieur Andrew P. Rifkin, président-directeur général, résidant à 1, Park Place, Short Hills, NJ 07078, USA;

- Monsieur James Douglas Allen, comptable, résidant à 8, Little Fox Lane, Norwalk, Connecticut 06850, USA.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 136S, fol. 41, case 6. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2002.

G. Lecuit.

(73990/220/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ORCADES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.507.

L'an deux mille deux, le neuf septembre.

Par devant Maître Lecuit Gérard, notaire de résidence à Hesperange.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ORCADES EUROPE S.A., avec siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.507.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 11 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 138 en date du 31 mars 1993. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé contenant conversion du capital en Euro daté du 6 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 237 en date du 29 mars 2000.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures et est présidée par Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie Tresson, employée privée, demeurant à Mamer. L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Lydie Tortot, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

- Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour, publiés dans les journaux:
 - «Recueil du Mémorial» datés du 8 août 2002 numéro 1193, et 24 août 2002 numéro 1243;
 - «Letzebuenger Journal» datés du 8 août 2002 et du 24 août 2002 ainsi que
 - «Tageblatt» datés du 8 août 2002 et du 24 août 2002.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au dossier, ce que les membres du bureau reconnaissent expressément.

- Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent; laquelle, après avoir été signée ne varietur par tous les actionnaires ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les mandataires respectifs et signés par les membres du bureau ainsi que le notaire.

- Que la capital actuel de la société est de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- Qu'il résulte de la liste de présence que seule une action est représentée à la présente assemblée.

Etant donné qu'une première assemblée, ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire soussigné en date du 22 juillet 2002, n'a pu délibérer valablement vu que le quorum légal n'avait pas été réuni, la présente assemblée peut délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées, et ce en conformité avec l'article 67 alinéa 5 du texte coordonné sur les sociétés commerciales.

Tous ces faits sont vérifiés et reconnus par l'assemblée.

Monsieur le Président constate en conséquence que la présente assemblée peut valablement délibérer sur les objets de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

COWLEY ENTERPRISES LIMITED, Wickhams Cay, Road Town, 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Galassi, V. Tresson, L. Tortot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 44, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2002.

G. Lecuit.

(74008/220/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MILESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.721.

L'an deux mille deux, le neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Mile Miskulin, agent commercial, demeurant à F-95000 Cergy, 4, rue Ponceau.
2. TELLO CORP, ayant son siège social à Edificio Arango-Orillac, Calle 54 Este, Panama (République de Panama), ici représentée par Madame Hayat Jouy, administrateur de sociétés, demeurant à Mohammedia (Maroc), en vertu d'une procuration générale donnée le 6 juillet 2002.

Une copie dudit pouvoir restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée MILESA, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 mai 2002, en voie de publication,
- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 9 septembre 2002, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par URBAN INTERNATIONAL INC, établie à Main Street, Charlestown, (Nevis), 95 parts sociales à TELLO CORP, préqualifiée, au prix global de onze mille sept cent quatre-vingts euros (EUR 11.780,-) quittancés;
- Que la cessionnaire est propriétaire des parts cédées et elle aura droit aux bénéfices y afférents à partir de ladite cession;
- Que Monsieur Mile Miskulin, prénommé, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée MILESA, S.à r.l., déclare accepter ladite cession de parts ci-avant documentée au nom et pour compte de la société et dispenser la cédante de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent ladite cession de parts ci-avant documentée.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts ci-avant documentée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été attribuées comme suit:

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1. Monsieur Mile Miskulin, agent commercial, demeurant à F-95000 Cergy, 4, rue Ponceau, cinq parts sociales | (5) |
| 2. TELLO CORP, ayant son siège social à Edificio Arango-Orillac, Calle 54 Este, Panama (République de Panama), quatre-vingt-quinze parts sociales | (95) |
| Total: cent parts sociales | (100)» |

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Miskulin, H. Jouy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2002.

G. Lecuit.

(74005/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MILESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2002.

G. Lecuit.

(74006/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**PricewaterhouseCoopers EXPERTS COMPTABLES ET FISCAUX, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.509.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

D. Robyns

Fondé de pouvoir

(73995/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**PricewaterhouseCoopers EXPERTS COMPTABLES ET FISCAUX, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.509.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

D. Robyns

Fondé de pouvoir

(73998/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

GYT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 125, rue de Neudorf.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trois octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Yvon Glesener, employé privé, demeurant à L-2221 Luxembourg, 125, rue de Neudorf.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux de construction et génie civil, ainsi que de plafonneur-façadier.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination GYT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent

pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gestion

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décision des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, Monsieur Yvon Glesener, prénommé, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- Monsieur Yvon Glesener, demeurant à L-2221 Luxembourg, 125, rue de Neudorf, prénommé.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-2221 Luxembourg, 125, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Glesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 136S, fol. 59, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73997/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CAITUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the third of October.

Before Us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive 9, Columbus Centre,

here represented by Miss Corinne Nere, secretary, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 23rd, 2002;

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive 9, Columbus Centre,

here represented by Miss Corinne Nere, prenamed,

by virtue of a proxy given on September 23rd, 2002.

The two proxies shall be signed in variatur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a holding stock company which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a limited holding corporation (société anonyme) under the name of CAITUM HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The company may however participate in the establishment, development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loan, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July 31st, 1929 governing holding companies and within the limits established by article 209 of the law of August 10th, 1915 governing commercial companies.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-), divided in one thousand (1.000) shares having a par value of thirty-one euro (EUR 31,-) each, divided into ten (10) different classes of shares called «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G», «H», «I», «J», with one hundred (100) shares per class, each class of preferential shares gives the right to the profits made out of the investments realized by such class of shares.

Art. 6. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 7. All the shares of each class are redeemable by the company under the provisions set forth in Article 49-8 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, provided that this acquisition may only be made by means of distributable sums including the extraordinary reserve formed by sums acquired by the company as share premium on the issue of its own shares or by the receipts resulting from a new issue made for this repurchase.

The shares redeemed by the company have no voting right nor the right to the distribution of a dividend or the proceeds of liquidation.

The repurchase price of the redeemable shares shall be calculated on the basis of the net assets of the company according to Article 8 hereafter.

Art. 8. The repurchase price of the shares redeemed by the company under the provisions set in Article 49-8 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies shall be equal to the net asset value per share determined by the Board of Directors on the Valuation Date pursuant to the clauses fixed hereafter.

The repurchase price of shares in the company shall be expressed as a per share figure, and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the company being the value of its assets less its liabilities at the close of business on that date by the total number of shares of the company outstanding at such close of business all as in accordance with the following valuation regulations or in any case not covered by them, in such manner as the Board of Directors shall think fair and equitable. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted, accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors in calculating the Net Asset Value shall be final and binding on the company and present, past or future shareholders.

Valuation rules

A) The assets of the company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all bonds, shares, stock, debentures, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the company (provided that the company may make adjustments, in a manner not inconsistent with paragraph (B) (i) below, with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividend, ex-rights, or by similar practices);
- d) all stock and stock dividend receivable by the company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary organizational expenses of the company, including the cost of issuing and distributing shares of the company, insofar as the same have not been written off; and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B) The value of such assets shall be determined as follows:

- (i) the value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividend and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof, and other than cash dividend declared and not yet received with respect to securities of issuers whose principal business office is located outside the United States, Canada or Japan and whose securities or American Depositary Receipts therefor are not listed on a stock exchange located in one of such three countries, which dividend shall be accounted for and valued on a cash basis;

(ii) the value of any bond, share, stock, debenture, debenture stock, subscription right, warrant, option or other investment or security which shall be listed or dealt in upon any stock exchange shall be determined as at the close of business on any Valuation Date by taking the closing sale price on the Valuation Date on the stock exchange that is normally the principal market for such security, unless the Valuation Date is not a business day on such exchange in which event the closing sale price shall be taken as of the preceding business day on such exchange, all as reported by any means in common use (or lacking any sale price, the last reported bid price therefor), but in the event of emergencies or unusual circumstances regarding trading of such security if the Board of Directors considers that such price does not reflect the fair market value thereof, it may substitute such figure as in its opinion represents the fair market value;

(iii) the value of any investment or security as aforesaid which shall not be listed or dealt in on any stock exchange shall, if dealt in on any recognized over-the-counter market, be valued in a manner as near as possible to that prescribed in paragraph B (ii) above, unless the Board of Directors determines that some other form of quotation better reflects their fair value, in which event that form of quotation will be used;

(iv) the value of any restricted security (being a security the realizable price of which may be affected by legal or contractual restrictions on resale) owned by the company will be valued at fair value as determined in good faith by the Board of Directors.

Among the factors which may be considered in making such determinations are the nature and duration of the restrictions upon the disposition of the security, the extent to which there is a market for securities of the same class or for securities into which the restricted security is convertible, and the initial discount, if any, at which such security was acquired from the market value of securities of the same class which are not restricted or of securities into which they are convertible;

(v) the value of any other investment or security or other assets as aforesaid for which no price quotations are available shall be its real sales value as determined by the Board of Directors in good faith in such manner, consistent with generally accepted accounting procedures, where applicable, as the Board of Directors shall from time to time consider appropriate; and

(vi) notwithstanding the foregoing, where on any Valuation Date the company has contracted to:

1) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the company;

2) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the company;

- provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Board of Directors.

C) The liabilities of the company shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on loans of the company (including accrued fees for commitment for such loans);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the company where the Valuation Date falls on the declaration date or is subsequent thereto, and the amounts of any such dividends declared but for which coupons have not been presented and which have thus not been paid;

e) an appropriate provision for taxes based on capital to the Valuation Date, as determined from time to time by the Board of Directors, and other reserves, if any, authorized and approved by the Board of Directors; and

f) all other liabilities of the company of whatsoever kind and nature, reflected in accordance with generally accepted accounting principles, except liabilities represented by share capital, reserves and profits of the company.

In determining the amount of such liabilities the Board of Directors may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D) The net assets of the company (the «Net Assets») shall mean the assets of the company as herein above defined less the liabilities of the company as herein above defined as of the close of business on the Valuation Date on which the redemption value is being determined.

E) All investments, cash balances and other assets of the company the value of which is expressed in currency other than that of the Luxembourg Franc shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange at the date for determination of the redemption value, where relevant.

F) For the purpose of determination of the redemption value, the Net Assets shall be divided by the number of shares of the company issued and outstanding on the Valuation Date.

For these purposes:

a) shares to be repurchased under the present Article shall be treated as outstanding until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in this Article, and from the repurchase and until paid, the price thereof shall be deemed to be a liability of the company;

b) shares subscribed for by the company shall be deemed to be issued and outstanding as of the time of acceptance of any subscription and the entry thereof on the books of the company which, in general, shall be immediately following the close of business on the Valuation Date to which their subscription and issuance is applicable and the funds receivable therefor shall be deemed to be an asset of the company.

Title III.- Management

Art. 9. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 10. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 11. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 12. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 13) of the present articles of association.

Art. 13. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 15. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 16. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday in April, at 15.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 17. The accounting year of the company shall begin on the first of November and shall terminate on the thirty-first of October of the next year.

Art. 18. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on October 31st, 2003.

2) The first general meeting will be held in the year 2004.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prenamed, five hundred shares	500
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prenamed, five hundred shares	500
Total: one thousand shares	1.000

All the shares have been entirely paid up, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand one hundred euro (EUR 2.100,-).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Simon Woodville Baker, qualified accountant, residing in Steinsel;

b) Mrs Dawn Evelyn Shand, secretary, residing in Luxembourg;

c) Mrs. Corinne Nere, secretary, residing in Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company TEMPLE AUDIT, S.à r.l., with registered office in L-2241 Luxembourg, «Résidence Lys Royal», 2, rue Tony Neuman.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

5.- The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trois octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive 9, Columbus Centre,

ici représentée par Mademoiselle Corinne Nere, secrétaire, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2002;

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive 9, Columbus Centre,

ici représentée par Mademoiselle Corinne Nere, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2002.

Les deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme holding sous la dénomination de CAITUM HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise finan-

cière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et dans les limites de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, elles-mêmes divisées en dix (10) catégories «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G», «H», «I», «J», chaque catégorie ayant cent (100) actions, chaque catégorie d'actions préférentielles donne droit aux bénéfices provenant des investissements réalisés pour cette catégorie particulière.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 7. Les actions de chaque catégorie pourront être rachetées par la société dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article 8 ci-après.

Art. 8. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le Conseil d'Administration à la date d'évaluation selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société, constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le Conseil d'Administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le Conseil d'Administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A) Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente exdividende, exdroits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B) La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou «American Depositary Receipts» ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré

tré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiquée précédemment qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'Administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout autre titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration.

Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement. l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiquée précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société;

sous réserve cependant que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C) Les dettes de la société sont censées comprendre;

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues à payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

f) toutes les autres dettes de la société quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D) Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définis ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la Valeur de Rachat est déterminée.

E) Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que le franc luxembourgeois seront évaluées, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la Valeur de Rachat.

F) Pour déterminer la Valeur de Rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui, en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 12. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 14. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril, à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale de la société commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 octobre 2003.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prénommée, cinq cents actions	500
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prénommée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Simon Woodville Baker, expert comptable, demeurant à Steinsel;

b) Madame Dawn Evelyn Shand, secrétaire, demeurant à Luxembourg;

c) Madame Corinne Nere, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société TEMPLE AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2241 Luxembourg, «Résidence Lys Royal», 2, rue Tony Neuman.

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2008.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Nere, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 octobre 2002, vol. 426, fol. 28, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 octobre 2002.

A. Weber.

(73999/236/493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**CitiFocus S.A., Société Anonyme,
(anc. CITILANDMARK S.A.)**

Registered Office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 25.480.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the thirteenth of September,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Thierry Leemans, employee, residing in Arlon-Waltzing (Belgium),

acting in his capacity as attorney-in-fact of CITICORP BANKING CORPORATION, DELAWARE, with registered office at One Penn's Way, New Castle, DE 19720, U.S.A, by virtue of a proxy given on August 28, 2002.

which proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1° The company CitiFocus S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade Registry under the number B 25.480, has been incorporated under the denomination of CITINVEST PROFIT SHARING S.A. by deed of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, on January 27th, 1987, published in the Mémorial C, number 49 of February 27th, 1987. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on January 26th, 2001, published in the Mémorial C, number 793 of September 21st, 2001.

2° The corporate capital of CitiFocus S.A. is set at one hundred and seventy thousand US Dollars (170,000.- USD) represented by fourteen thousand (14,000) registered shares of no par value.

3° CITICORP BANKING CORPORATION, DELAWARE, prenamed, has become the single owner of all the fourteen thousand (14,000) shares of CitiFocus S.A. and has decided to dissolve the company, as the company has no more activity.

4° Herewith the anticipated dissolution of the company and the liquidation is pronounced with immediate effect.

5° CITICORP BANKING CORPORATION, DELAWARE, prenamed, hereby appoints Mr. John Alldis, director, residing in Dippach, as liquidator of the company CitiFocus S.A. and grants him the following powers:

5.1. the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 seq. of the law of August 10th, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for the authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

5.2. there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

5.3. the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

6° Discharge is granted to the directors and the statutory auditor for the execution of their mandate.

7° The books and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of CitiFocus S.A. in Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version

L'an deux mille deux, le treize septembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Thierry Leemans, employé privé, demeurant à Arlon-Waltzing (Belgique).

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CITICORP BANKING CORPORATION, DELAWARE, avec siège social à One Penn's Way, New Castle, DE 19720, U.S.A.,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 août 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1° Que CitiFocus S.A., Société Anonyme, avec siège social à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 25.480, a été constituée sous la dénomination de CITINVEST PROFIT SHARING S.A. suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 1987, publié au Mémorial C, numéro 49 du 27 février 1987 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 793 du 21 septembre 2001.

2° Que le capital social de la société CitiFocus S.A., préqualifiée, est fixé à cent soixante-dix mille dollars US (170.000.- USD) représenté par quatorze mille (14.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

3° Que CITICORP BANKING CORPORATION, DELAWARE, préqualifiée, est devenue seule propriétaire de toutes les quatorze mille (14.000) actions de la société CitiFocus S.A. et qu'elle a décidé de dissoudre la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

4° Que par la présente la dissolution anticipée de la société et la mise en liquidation sont prononcées avec effet immédiat.

5° Que CITICORP BANKING CORPORATION, DELAWARE préqualifiée, nomme Monsieur John Alldis, administrateur, demeurant à Dippach, comme liquidateur de la société CitiFocus S.A. et lui confère les pouvoirs suivants:

5.1. le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi,

5.2. le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire;

5.3. le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

6° Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

7° Que les livres et comptes de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société CitiFocus S.A. à Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Th. Leemans, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

P. Frieders.

(74126/212/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CORDURA PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the thirtieth of September.
Before us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
here represented by Mrs Corinne Nere, secretary, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on September 23rd, 2002;

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
here represented by Mrs Corinne Nere, prenamed,
by virtue of a proxy given on September 23rd, 2002.

The two proxies shall be signed *in varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of CORDURA PROPERTY S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday in April, at 10.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of November and shall terminate on the thirty-first of October of the next year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on October 31st, 2003.

2) The first general meeting will be held in the year 2004.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prenamed, five hundred shares.	500
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prenamed, five hundred shares.	500
Total: one thousand shares.. ..	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1,850.-).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

- a) Mr Simon Woodville Baker, qualified accountant, residing in Steinsel;
- b) Mrs Dawn Evelyn Shand, secretary, residing in Luxembourg;
- c) Mrs Corinne Nere, secretary, residing in Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company TEMPLE AUDIT S.C., with registered office in L-2241 Luxembourg, «Résidence Lys Royal», 2, rue Tony Neuman.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

5.- The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg City on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Madame Corinne Nere, secrétaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2002;

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Madame Corinne Nere, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2002.

Les deux procurations seront signées et validées par le mandataire des comparants et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de CORDURA PROPERTY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000.-), divisé en mille (1,000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année prochaine.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 octobre 2003.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prénommée, cinq cents actions.....	500
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prénommée, cinq cents actions.....	500
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Simon Woodville Baker, expert comptable, demeurant à Steinsel;

b) Madame Dawn Evelyn Shand, secrétaire, demeurant à Luxembourg;

c) Madame Corinne Nere, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société TEMPLE AUDIT S.C., avec siège social à L-2241 Luxembourg, «Résidence Lys Royal», 2, rue Tony Neuman.

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2008.

5.- Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Nere, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 octobre 2002, vol. 426, fol. 27, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 octobre 2002.

A. Weber.

(74001/236/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

GROUPE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS S.A.H., Société Anonyme Holding, (anc. A.B.D. HOLDING S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.249.

L'an deux mille deux, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.B.D. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.249, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 6 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 107 du 6 mars 1997,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 710 du 18 décembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Arama, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franck Amouyal, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale en GROUPE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS S.A.H.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 4.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 5.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- 6.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en GROUPE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS S.A.H. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GROUPE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS S.A.H.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante-six (1.256) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante-six mille francs luxembourgeois (1.256.000,- LUF).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante-six mille francs luxembourgeois (1.256.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente et un mille cent trente cinq virgule quarante-deux euros (31.135,42 EUR).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille cent trente-cinq virgule quarante-deux euros (31.135,42 EUR), divisé en mille deux cent cinquante-six (1.256) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du conseil d'administration actuel et donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois et de procéder à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) La société de droit de Gibraltar STARLINK LIMITED, avec siège social à 31, Don House Main Street, (Gibraltar);
 - b) La société de droit de Gibraltar ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social à 31, Don House Main Street, (Gibraltar);
 - c) Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
- Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Arama, P. Arama, F. Amouyal, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2002, vol. 520, fol. 27, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 2002.

J. Seckler.

(74031/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.477.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

D. Robyns

Associé

(74007/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.477.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

D. Robyns

Associé

(74009/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**TRIO HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.376.

In the year two thousand two, on the two of October.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TRIO HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of notary Joseph Elvinger, then residing in Dudelange, on August 17th, 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2, dated January 3rd, 1990.

The meeting is presided by Mr Denis Brettnacher, employee, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Christine Orban, employée, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Denis Martin, employee, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Change of the object of the company and accordingly abolition of the holding status.
- 2) Amendment of article 2 and article 15 of the articles of incorporation.

II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

III. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The general meeting decides to change the object of the company, by abolition of the holding status, so that article 2 and article 15 of the articles of incorporation will be read as follows:

«**Art. 2.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow to other entities of his group, with or without interests or grant other financial assistance in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company shall not be governed by the requirement of the law of July 31st, 1929 on holding companies.»

«**Art. 15.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le deux octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRIO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, le 17 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2 du 3 janvier 1990.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Martin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social.
- 2) Modification subséquente des articles 2 et 15 des statuts de la société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer aux articles 2 et 15 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités de son groupe ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société ne sera pas régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

«**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Brettnacher, C. Orban, D. Martin, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 octobre 2002, vol. 466, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 octobre 2002.

A. Lentz.

(74011/221/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TRIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.376.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 octobre 2002.

A. Lentz.

(74014/221/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

A.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 83.681.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 septembre 2002

Nomination d'un directeur technique

Par une réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 27 septembre 2002, le Conseil d'Administration de la société A.P.S. S.A. a décidé de nommer comme Directeur Technique de la société Monsieur Eric Bérard, demeurant à F-54000 Nancy (France), 8 rue Pierre Cholnet.

Pouvoir

Dans le cadre de la gestion journalière de la société A.P.S. S.A., le Conseil d'Administration autorise Monsieur Eric Bérard à engager la société par sa seule signature ou par celle d'un administrateur conjointement avec celle de Monsieur Eric Bérard, et ce conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société A.P.S. S.A., tenue par-devant notaire ce vendredi 27 septembre 2002.

Pour A.P.S. S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74017/720/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.
